

L'Amicale des Personnels de la Ville et de la Communauté Urbaine de Strasbourg

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2015

Membres présents :

DECHRISTE Michel, GUERBER Sandrine, GUTH Lucien, HEINTZ Isabelle, HOFFART Cornélia, HUBER André, JACQUOT Marcel, KOPP Catherine, KREBS Didier, KUNTZMANN Pierre, MARCHAL Philippe, MARTINEZ Valérie, MARZOLF Suzanne, OPPERMANN Bertrand, PIERRON Jean-Pierre, RICHERT Raymond, SCHAUB Raymond, SCHNEIDER Jean-Claude, SIFFERMANN Roland, SIRY Sylvain, SOMMER Jean-Bernard et WENDLING Michèle.

M. Julien VENTRELLA, Commissaire aux comptes.

Membres excusés :

BATH Pierre, BAUM Robert, FOLKMANN Arlette, FOURBOUL Marc, GOEPFERT Emilienne, HAUSS Marie-Christine, HENCK André, KIMM Pierre, LAPP Pascal, MAECHLING Marie-Ange, PARRE Thiebault, PHILLIPPS Myriam, SCHUHMACHER Eric, le membre de droit du syndicat SPT-67 et le représentant de l'Eurométropole.

Membres absents :

BOUDET Dominique, STREICHER Philippe.

Procurations :

M. BAUM Robert donne procuration de vote à Mme MARZOLF Suzanne.

Mme FOLKMANN Arlette donne procuration de vote à M. SOMMER Jean-Bernard.

M. FOURBOUL Marc donne procuration de vote à M. PIERRON Jean-Pierre.

M. LAPP Pascal donne procuration de vote à M. KREBS Didier.

Mme MAECHLING Marie-Ange donne procuration de vote à M. SIFFERMANN Roland.

M. PARRE Thiebault donne procuration de vote à M. SIRY Sylvain.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du conseil d'administration du lundi 15 juin 2015 à 14h30.

Le Président regrette l'absence, pour la troisième fois consécutive, d'un représentant de l'Eurométropole.

1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MAI 2015

Aucune observation n'est formulée quant à la rédaction du procès-verbal. Son approbation est mise aux voix.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 11 mai 2015 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ARRETE DES COMPTES 2014

Le Président donne la parole à la Trésorière générale, Mme Michèle WENDLING, pour présenter le compte d'exploitation de l'exercice 2014.

Les documents comptables sont remis à l'ensemble des membres présents.

Le total des **dépenses** s'élève à 3.721.538,46 € et se décompose comme suit :

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale : 2.404.234,52 € (chèques vacances : 2.035.251,50 € ; mise à disposition de personnel : 368.983,02 €).

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale : 481.113,43 € (fête de Noël des enfants : 228.111,26 € ; fête de Noël des retraités : 142.387,74 € ; banquet des médaillés et retraités : 44.088,99 € ; fonds de secours : 66.525,44 €).

Dépenses de fonctionnement pour les activités sociales, culturelles, de loisirs et la gestion de l'immeuble :

- Le fonctionnement pour un montant total de 114.242,38 € se décomposant comme suit :
 - loyer et charges des locaux rue du 22 Novembre : 52.547,26 €
 - honoraires : 8.602,80 €
 - assurances : 14.317,08 €
 - frais généraux : 20.746,24 €
 - bureautique et informatique : 3.254,00 €
 - impôts sur société : 2.128,00 €
 - amortissements : 12.647,00 €.

- Les activités diverses pour un total de 188.294,73 € dont :
 - garantie obsèques : 102.365,12 €
 - journal de l'Amicale et communication : 68.692,23 €
 - initiation à l'informatique : 2.144,54 €
 - vacances des enfants : 11.475,00 €
 - billetterie et variation de stock : 3.038,42 €
 - pertes et profits sur billetterie : 334,00 €
 - tarifs préférentiels : 245,42 €.

- Les activités de détente : 21.724,84 € (excursions, voyages, étang de pêche et thé dansant).

- Les activités de loisirs : 8.568,54 € (ski, skat, poker, chorale, pétanque et couture).

- Les logements de vacances pour un montant total de 503.360,02 € dont 154.414,72 € d'amortissements.

Le Président relève que dans les frais généraux, la téléphonie représente une dépense de 2.625 €. Il s'agit de toutes les communications des 5 postes de la rue du 22-Novembre, y compris les appels vers les postes internes du centre administratif. Le Président souhaite réduire ces frais. Pour cela il s'est adressé dans un premier temps au fournisseur actuel, Orange. Il se renseignera également auprès des techniciens de l'Eurométropole, puis fera appel aux fournisseurs concurrents afin de pouvoir retenir la meilleure offre.

M. André HUBER souhaite intervenir au sujet du coût des linéaires, qui se sont élevés à 74.900 €. Au vu du nombre de personnes concernées, il estime que ce montant est excessif.

Le Président lui rappelle que c'était une décision du conseil d'administration de prendre des locations linéaires, avec une participation de l'Amicale à hauteur de 3.000 € maximum par linéaire, or cette participation a été globalement respectée en 2014.

M. HUBER répond que ce n'était le cas ni pour Empuriabrava, ni pour Port la nouvelle, ni pour Vias où il y a eu d'importants dépassements. Il relève que la situation est indépendante des désistements et, en considérant que 4 membres peuvent partir par linéaire sur la saison, constate que l'Amicale a supporté un coût total de 45.932 € pour 56 membres. A son avis, même si le conseil d'administration a pris une décision un jour sur ces locations, rien ne l'empêche d'en reprendre une autre par la suite.

Le Président souligne le rôle social de l'Amicale, mais ne souhaite pas entrer dans un débat sur le sujet au point finances de l'ordre du jour. Une analyse complète des logements de vacances est nécessaire, elle sera d'abord discutée en commission. Le conseil d'administration de ce jour n'a pas de décision à prendre à ce propos.

M. HUBER précise qu'il ne demandait pas de décision immédiate, il n'a fait qu'un simple constat au vu des chiffres de 2014.

Le Président redonne la parole à la Trésorière générale.

Mme Michèle WENDLING commente les **recettes** qui s'élèvent à 3.616.107,00 € et qui proviennent :

- de la cession des agents pour l'acquisition des chèques vacances d'un montant de 1.003.457,65 €
- de subventions de la Communauté Urbaine de Strasbourg pour un montant de 2.090.466,75 €
 - pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale : chèques-vacances et mise à disposition de personnel : 1.399.076,81 €
 - pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale : fêtes de Noël enfants et retraités, banquets médaillés et retraités et fonds de secours : 481.113,43 €
 - la subvention de fonctionnement des activités et la gestion immeuble : 210.276,51 €
- d'autres ressources pour un montant de 196.175,15 € comprenant :
 - les cotisations des membres : 171.739,00 €
 - les produits financiers : 17.876,13 €
 - les produits exceptionnels : 6.560,02 €

- de la mise à disposition des logements de vacances : 326.007,45 €.

La différence entre les charges (3.721.538,46 €) et les produits (3.616.107,00 €) fait ressortir un résultat négatif de 105.431,46 €.

Le commissaire aux comptes rappelle que la dotation aux amortissements, qui est une charge calculée, est incluse dans ce résultat négatif à hauteur de 167.000 €.

La trésorière informe qu'il subsiste un avis divergent avec l'expert-comptable quant à l'enregistrement d'un montant de 500 €, correspondant au passage en perte par le conseil d'administration d'un secours non remboursé. Ce problème sera réglé d'ici la fin de la semaine.

Mme WENDLING poursuit avec le décompte de subvention de l'exercice 2014.

	<u>Subvention</u>	<u>Dépense réelle</u>	<u>Ecart</u>
Poste 1			
Chèques-vacances	1.035.000 €	1.030.093,79 €	4.906,21 €
Total :	1.035.000 €	1.030.093,79 €	4.906,21 €
Poste 2			
Noël des enfants	235.000 €	228.111,26 €	6.888,74 €
Noël des retraités	135.000 €	142.387,74 €	- 7.387,74 €
Banquet des médaillés	45.200 €	44.088,99 €	1.111,01 €
Fonds de secours	90.000 €	66.525,44 €	23.474,56 €
Mise à disposition du personnel	425.000 €	368.983,02 €	56.016,98 €
Total :	930.200 €	850.096,45 €	80.103,55 €
Poste 3			
Fonctionnement	163.898,00 €	163.898,00 €	
loyer + 50% charges immeuble	45.000,00 €	46.378,51 €	- 1.378,51 €
Total :	208.898,00 €	210.376,51 €	- 1.378,51 €

Pour un total de subvention de 2.174.098,00 €, 2.090.466,75 € ont été dépensés. 83.631,25 € sont à rembourser à l'autorité territoriale. Cette somme sera déduite de la prochaine subvention à titre de régularisation.

Budget prévisionnel 2016

Le Président précise que le budget prévisionnel a été établi sur la même base que l'an dernier, en partant du principe que la convention sera renouvelée à l'identique. Il rappelle que la convention cadre qui lie l'Amicale à l'Eurométropole prend fin au 31 décembre de cette année et que pour l'instant il n'a aucune information à ce sujet.

Par ailleurs, il a fallu tenir compte de l'augmentation de la garantie obsèques collective qui a déjà générée une dépense supplémentaire de 8.600 € en 2015.

La Trésorière présente le budget prévisionnel, en commençant par les dépenses.

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale : 2.501.000 € (chèques vacances : 2.121.000 € ; mises à disposition du personnel : 380.000 €).

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale : 524.200 € (fête de Noël des enfants : 242.000 € ; fête de Noël des retraités : 147.000 € ; banquet des médaillés et retraités : 45.200 € ; fonds de secours : 90.000 €).

Dépenses de fonctionnement pour les activités sociales, culturelles, de loisirs et la gestion de l'immeuble :

- Le fonctionnement pour un montant total de 118.000 € se décomposant comme suit :
 - loyer, charges, fonctionnement rue du 22 Novembre : 53.000 €
 - honoraires : 10.000 €
 - assurances : 15.000 €
 - frais généraux : 21.000 €
 - bureautique et informatique : 4.000 €
 - amortissements : 15.000 €.
- Les activités diverses pour un total de 199.500 € dont :
 - garantie obsèques collective : 110.500 €
 - journal et communication : 70.000 €
 - initiation à l'informatique : 3.000 €
 - vacances des enfants : 12.000 €
 - billetterie et variation de stock : 3.000 €
 - tarifs préférentiels : 1.000 €.
- Les activités de détente : 21.500 € (excursions, voyages, étang de pêche et thé dansant).
- Les activités de loisirs : 9.400 € (ski, skat, poker, chorale, pétanque et couture).
- Les logements de vacances pour un montant total de 500.400 €.

Soit un total de dépenses de **3.874.000 €**.

Ensuite Mme WENDLING poursuit avec les recettes :

- cessions des agents pour l'épargne vacances : 1.050.000 €
- subventions de l'Eurométropole de Strasbourg pour un montant total de 2.222.200 €
 - chèques-vacances et mise à disposition de personnel : 1.451.000 €
 - fêtes de Noël enfants et retraités, banquets médaillés et retraités et fonds de secours : 524.200 €
 - fonctionnement des activités et gestion de l'immeuble : 247.000 €
- autres ressources pour un montant de 201.800 € comprenant :
 - les cotisations des membres : 179.800 €
 - les produits financiers : 20.000 €
 - les produits exceptionnels : 2.000 €
- logements de vacances : 400.000 €.

Soit un total de recettes de **3.874.000 €**.

Le Président informe que pour pouvoir équilibrer le budget, le Bureau propose une augmentation de la cotisation des membres de 1 €. Elle passerait ainsi de 21 à 22 € pour l'année 2016 et permettrait de compenser l'augmentation importante de la garantie obsèques collective. Cette augmentation sera soumise à l'assemblée générale qui doit l'approuver. Un encart explicatif sera inséré dans le journal de l'Amicale.

Le Président soumet au vote :

- L'approbation du bilan 2014 : APPROUVE A L'UNANIMITE.
- La proposition d'augmentation de la cotisation pour l'année 2016 de 21 à 22 € : ADOPTÉE A L'UNANIMITE.
- La validation du budget prévisionnel 2016 : Avec 1 voix contre, le budget prévisionnel est ADOPTÉ A LA MAJORITE DES VOIX.

↳ **3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION INTERSYNDICALE DU 12 MAI 2015 CONCERNANT LE CNAS**

Lors de la réunion intersyndicale du 12 mai 2015, un intervenant a affirmé qu'il serait souhaitable de faire participer l'Amicale aux discussions. Le Président a été invité à une nouvelle réunion le 29 juin 2015 à 15h30. Il a été décidé en réunion de Bureau que Mme Suzanne MARZOLF, secrétaire générale, MM. André HENCK et Richard CHALOT accompagneront le président en tant que représentants du conseil d'administration de l'Amicale.

Quasiment l'ensemble des organisations syndicales a lancé un appel à manifestation pour le vendredi 26 juin, jour du Conseil de l'Eurométropole.

Le Président souhaite fermer le bureau de l'Amicale durant cette journée, au motif de la mise en péril grave de l'Amicale. Il lui semble difficile de garder la structure ouverte alors que dans les tracts syndicaux distribués il est fait mention de la défense du service rendu par l'Amicale. Bien entendu cette fermeture n'affectera pas la liberté des agents de participer ou non au mouvement de grève.

Le Président soumet au vote l'accord de principe de fermer l'Amicale le jour de la grève du 26 juin : APPROUVE A L'UNANIMITE.

Selon le Président, d'après ce qui lui a été rapporté à l'issue de la réunion intersyndicale du 12 mai, il semblerait que la collectivité soit prête à adhérer au CNAS.

Les critères d'attribution des chèques-vacances ne seraient alors plus les mêmes. La formule d'épargne dépendrait du montant de l'impôt sur le revenu et serait en défaveur des bénéficiaires actuels. Seul point positif : tous les agents pourraient en bénéficier.

Le Président fait un comparatif de la prestation chèques-vacances de l'Eurométropole par rapport à celle en vigueur au CNAS.

M. Roland SIFFERMANN confirme qu'effectivement tous les bénéficiaires actuels seront perdants. Il croit cependant savoir qu'au Conseil général 67, adhérent du CNAS, les 2 systèmes (celui en place et celui du CNAS) ont été cumulés. Il faudrait vérifier si c'est bien possible de garder le dispositif actuel en parallèle avec celui proposé dans le bouquet de prestations du CNAS.

M. Philippe MARCHAL fait observer qu'en dépit de la discussion de ce jour, rien n'empêchera demain l'Administration, si tel est son souhait, de réduire sa participation employeur pour les chèques-vacances.

En l'absence d'autres demandes de paroles et dans l'attente des résultats de la réunion du 29 juin, le Président clôt le point.

↳ **4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DOSSIERS EN INSTANCE A LA DRH**

En l'absence d'un représentant de l'Administration, qui aurait pu fournir des informations sur l'état actuel, le Président se contente d'énumérer les dossiers en attente, à savoir :

- La signature d'une convention tripartite entre l'Amicale, l'Eurométropole et la Recette des finances. Cela fait maintenant 2 ans que le projet est en cours.
- Le renouvellement de la convention cadre qui lie l'Amicale à l'Eurométropole. La convention arrive à échéance le 31 décembre 2015.
- Les mises à disposition de personnel pour le 2^e semestre 2015. Il ne devrait pas y avoir de problème en ce qui concerne ce point. Les heures non utilisées durant le 1^{er} semestre pourront être reportées.
- L'enregistrement des entrées et sorties des membres de l'Amicale dans le logiciel de paie. Les saisies ne sont toujours pas assurées, ce qui pose un réel problème de suivi des adhérents.
- Le remplacement du poste en surnombre à l'accueil. Il s'agit d'un poste à mi-temps. Il semblerait toutefois que dans le contexte actuel de réduction du personnel, ce remplacement soit compromis.

↳ **5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : MISES A DISPOSITION 2^{EME} SEMESTRE 2015**

Suite à l'accord donné par le Bureau, le Président s'est adressé aux organisations syndicales pour demander des bénévoles pour les fêtes de Noël. Pour l'instant 7 personnes se sont portées volontaires pour renforcer les équipes.

Le tableau récapitulatif des demandes de mise à disposition est distribué aux membres présents. Les agents qui se sont portés volontaires pour les fêtes de Noël y seront intégrés. M. Roland SIFFERMANN demande à être rajouté pour les 3 jours de la fête de Noël des retraités.

↳ **6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : STATUT ET REGLEMENT INTERIEUR - AVANCEMENT DU DOSSIER.**

Le dossier avance de manière satisfaisante. Une réunion de la commission est programmée le mercredi 1^{er} juillet à 9 heures.

Suite à la transmission aux administrateurs d'un document de travail sur les statuts, le Président a reçu plusieurs amendements et propositions. Les membres de la commission se mettront d'accord pour une présentation au Bureau et au conseil d'administration.

↳ **7^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN PLACE DE L'ASSURANCE ANNULATION LOGEMENTS DE VACANCES**

Le Président rappelle que le conseil d'administration a validé la mise en place d'une assurance annulation obligatoire pour les réservations de logements de vacances à 30 jours du départ.

Cette assurance sera appliquée dès l'attribution de janvier 2016 qui concerne les locations de la période été et automne 2016. Les frais seront répercutés sur le coût de la mise à disposition des logements. La présentation des factures sera modifiée. Le coût de l'assurance, les frais de dossier et les taxes y seront détaillés.

Cette mesure s'accompagnera d'une information des membres lors de la réservation des logements.

↳ **8^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS**

ZONE DE LOISIRS

Le comité d'entreprise de la CARSAT met en vente sa zone de loisirs située à Illkirch-Graffenstaden. Celle-ci ne correspond plus aux besoins de ses membres, principalement en raison de sa situation géographique éloignée pour beaucoup d'entre eux, puisque le comité d'entreprise regroupe 3 départements : le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle. Sur la base d'une première estimation, le prix de vente se situerait entre 350.000 et 450.000 €.

Le Président souhaitait soumettre cette opportunité aux membres du conseil d'administration, sachant que depuis fort longtemps l'Amicale cherche à devenir propriétaire d'une zone de loisirs avec un étang de pêche.

Le site est entièrement fermé par un grillage, l'accès se fait par un portail sécurisé avec code et badge. Il comporte un étang de pêche avec zone de baignade, un club-house, un terrain de pétanque, de vastes espaces verts et une maison de gardien.

La structure permettrait de regrouper les activités liées aux loisirs (déroulement des tournois de skat et de poker) et d'y organiser des manifestations comme par exemple la fête de fin d'année de la commission initiation à l'informatique.

Il est précisé que d'après une étude demandée par le CE du CARSAT, les travaux de mise en conformité du club-house pour accueillir du public et être exploité comme un restaurant, ont été évalués à 300.000 €.

La proposition fait l'objet d'une large discussion. Des questions concernant le financement sont posées. Plusieurs intervenants manifestent leur inquiétude quant à une fréquentation satisfaisante et à la difficulté de trouver des bénévoles pour les travaux d'entretien. La sécurité est abordée. Cette offre répondrait-elle aux attentes des adhérents ? Vu la taille du terrain, une analyse de la gestion et une évaluation des besoins en moyens humains et logistiques sont souhaitées.

Quelques réponses sont données. Une partie du financement pourrait être puisée dans les réserves de l'Amicale qui s'élèvent à 500.000 €. Pour une association comptant plus de 8.000 adhérents cela ne devrait pas poser de problèmes pour trouver des bénévoles. Quant au taux de fréquentation, vu l'attrait de la zone de loisirs pour les familles, on pourrait plutôt s'attendre à voir une tendance à la hausse. De plus, proposer des loisirs de proximité s'inscrirait dans le but de resserrer les liens d'amitié entre les membres, comme stipulé dans les statuts de l'Amicale, et permettrait de prendre une autre orientation que le tout logements de vacances.

Le Président souligne toutefois qu'aucune étude sérieuse n'a été réalisée, s'agissant dans un premier temps de sonder l'intérêt pour une telle acquisition.

Le Président demande qui souhaite aller plus loin dans l'étude du projet d'acquisition de cette zone de loisirs. La majorité des administrateurs présents se prononcent en faveur d'une analyse approfondie.

Une visite du site sera organisée un lundi à 16 h. La date qui sera choisie en fonction de la disponibilité du responsable du CE de la CARSAT, sera communiquée dès que possible aux administrateurs.

OFFRE D'ACHAT TERRAIN A GRENDELBRUCH

Une offre d'achat pour un terrain dont l'Amicale est propriétaire à Grendelbruch figurait à l'ordre du jour du conseil d'administration du 11 mai dernier. Avant de donner suite à cette offre, M. Pierre KUNTZMANN avait été chargé de procéder à quelques vérifications. A présent toutes les informations sont réunies.

M. Pierre KUNTZMANN s'est renseigné auprès de la mairie. Le terrain est situé en zone naturelle au plan local d'urbanisme, il n'est pas envisagé à terme de le rendre constructible malgré la proximité d'habitations. Vu le classement de ce zonage, la SAFER peut exercer son droit de préemption au moment de la vente. Quant au prix pratiqué dans le secteur, la mairie signale qu'il se situe autour de 35 € de l'are pour ce type de terrain. Par conséquent si l'Amicale obtient 60 € de l'are, ce ne sera pas une mauvaise affaire.

L'offre émane de M. René HERZOG, propriétaire de la parcelle voisine, qui souhaiterait par cet achat agrandir son terrain.

L'Amicale n'ayant aucun usage de ce terrain qui est à l'abandon, rien ne semble s'opposer à sa vente.

Le Président demande l'accord du conseil d'administration pour la vente du terrain de Grendelbruch à M. René HERZOG : L'ACCORD EST DONNE A L'UNANIMITE.

COMMISSION BANQUET

Le Président informe que la commission banquet qui s'est réunie le 9 juin dernier a choisi les prestataires pour les banquets du 13 novembre 2015 et du 12 février 2016. Le traiteur retenu est Du Côté Traiteur, la sécurité sera assurée par City-Veille, les chocolats seront fournis par la pâtisserie Gillmann de Strasbourg, les mignonettes par la distillerie Nusbaumer et l'orchestre retenu est Diamond'star.

VOYAGES

Lors de sa réunion du 10 juillet 2014, la commission voyages avait retenu comme destinations 2016 pour le balnéaire Madère ou Rhodes et pour le circuit, la Côte Est des Etats-Unis.

M. Pierre KUNTZMANN informe que la consultation des voyagistes par appel d'offres est en cours. Il réunira la commission au courant de l'été pour choisir les prestataires de ces voyages.

AGENDA 2016

Une publication à l'identique de l'an dernier avait été décidée. Les seules modifications concernent l'intitulé « Eurométropole » et les nouveaux numéros de téléphone.

SECTION COUTURE

La section couture aurait besoin d'une armoire supplémentaire. Le service des Moyens généraux en met une à disposition de l'Amicale. Le Président se chargera, avec l'aide de MM. Lucien GUTH et Raymond RICHERT, de la transférer du centre administratif vers la rue du 22-novembre. Ce transfert se fera le 24 juin prochain avec la camionnette de l'étang de pêche.

JOURNAL DE L'AMICALE

M. Jean-Bernard SOMMER intervient au sujet du délai de parution du journal de l'Amicale. Celui du mois d'avril souhaitait de joyeuses Pâques en couverture, or il a été distribué après les fêtes de Pâques. De tels décalages étant récurrents, il lui semble impératif de tenir compte du temps nécessaire pour l'édition et la distribution.

Le Président déplore que souvent les articles ne lui sont pas remis à temps. Dorénavant il va toutefois essayer de boucler le journal pour le 20 du mois. Il se mettra en rapport avec le publiciste pour définir le délai de livraison (4 à 5 jours maximum après la remise des articles).

Le Président ajoute que les membres ont la possibilité de recevoir le journal par e-mail. Cette formule, qui permet la réception du journal le jour même de sa sortie, n'est malheureusement pas encore assez demandée.

EXPO-VENTE

M. Jean-Pierre PIERRON informe que la prochaine expo-vente aura lieu le 26 novembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt le conseil d'administration du lundi 15 juin 2015 à 16h45.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président